



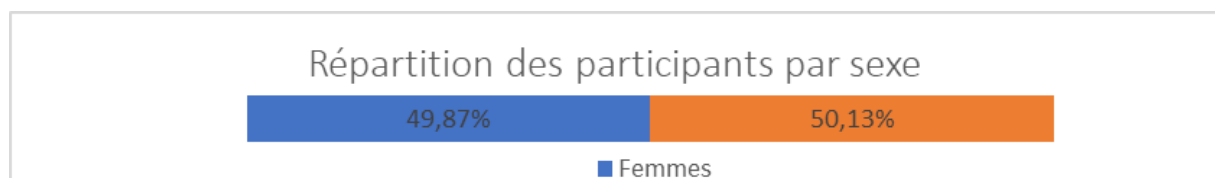
## Résultats de la consultation Harcèlement sexuel dans les universités

Dans le cadre de l'élaboration de son avis sur le harcèlement sexuel dans les lieux de formation et du travail, le CESE a sollicité, du 27 janvier 2022 au 10 février 2022, la contribution des citoyen(e)s à travers sa plateforme « Ouhariko ». A cet effet, les résultats de la consultation donnent globalement une idée sur les perceptions du phénomène par les participants, des éléments sur les expériences vécues ou dont ils ont été témoins, ainsi que sur les solutions qui leur semblent les plus adéquates. Le nombre de personnes qui ont interagit avec le sujet est de 38238 dont 742 participants au questionnaire.

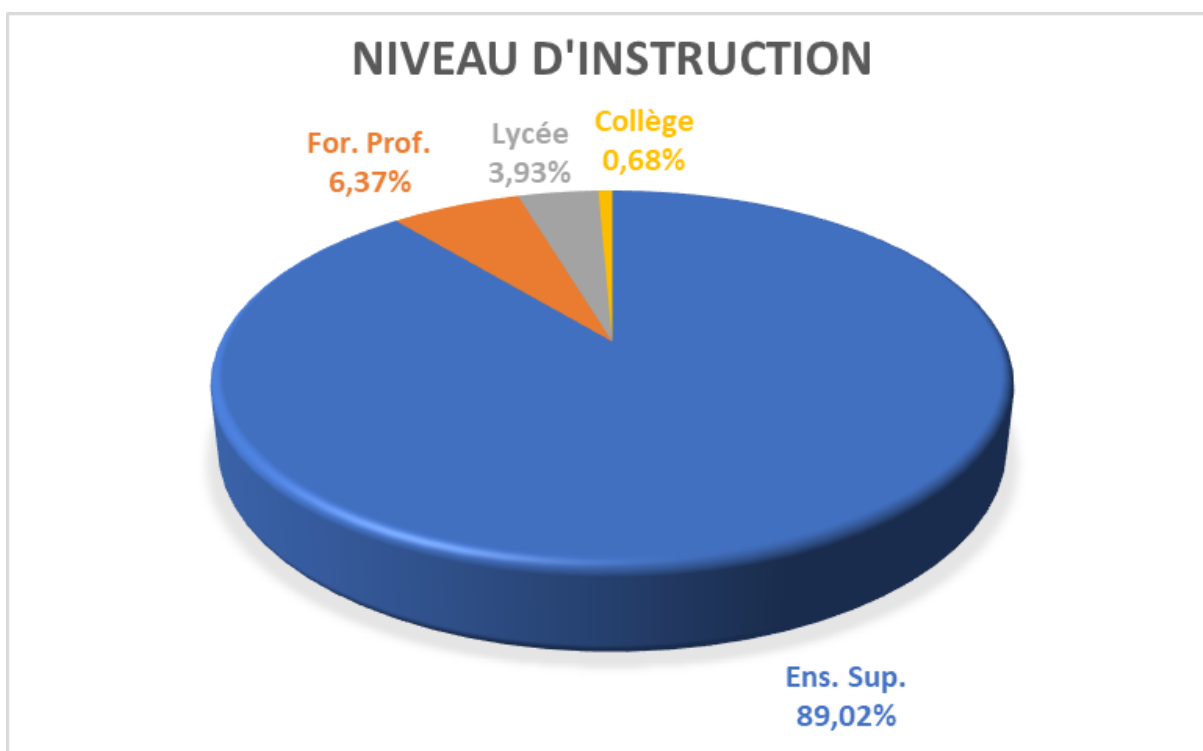
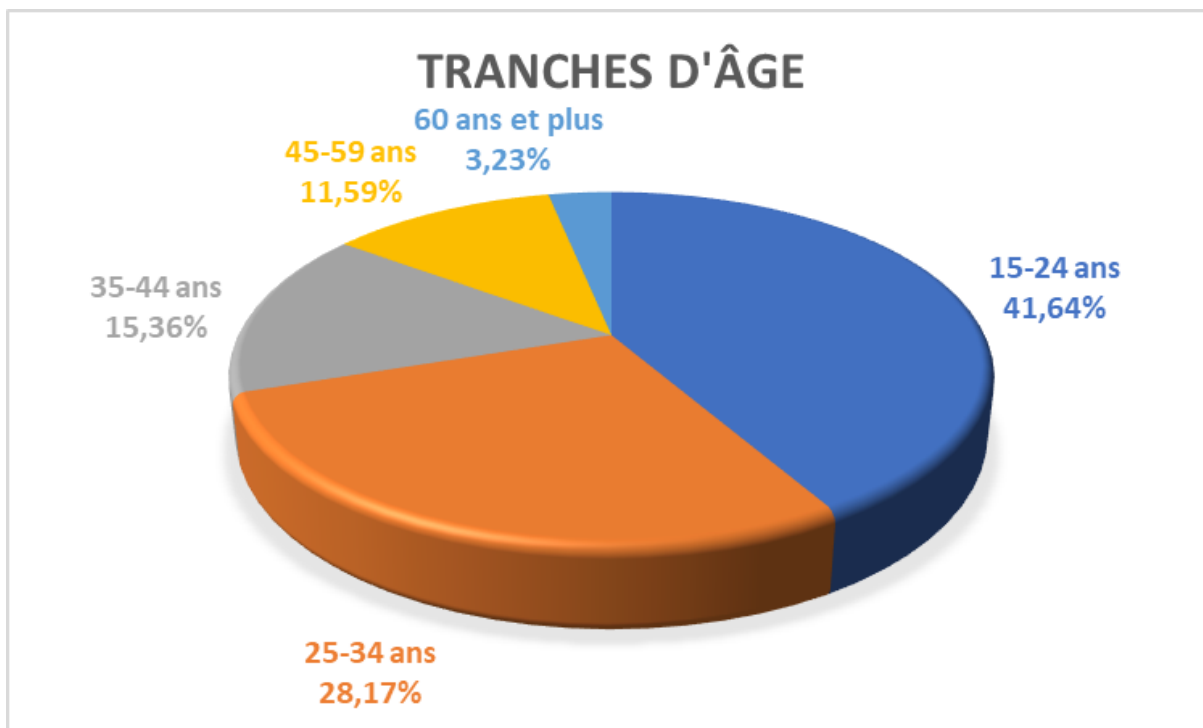
### Les participants

Au Total, 742 personnes âgées de 15 ans et plus ont répondu au questionnaire.

La répartition par sexe du panel est quasi-paritaire : 370 femmes (49,87%) et 372 hommes (50,13%), soit une correspondance presque parfaite avec la répartition par sexe de la population légale du Maroc (50,19% de femmes et 49,81% d'hommes en 2014).



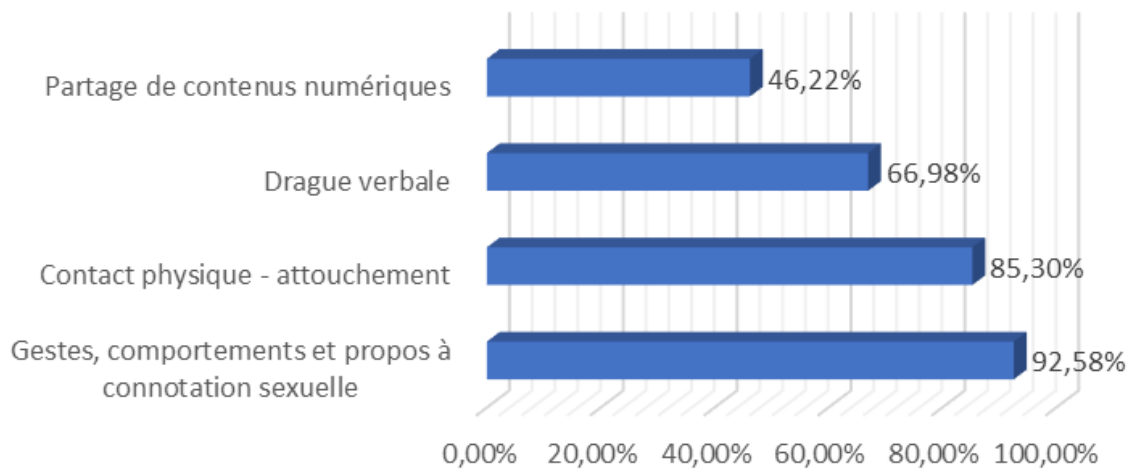
Le nombre relativement élevé de répondants parmi ces tranches d'âge les plus jeunes (41,64% des 15-24 ans) ainsi que des étudiants (41,86%) et des jeunes cadres (18,94%) traduit l'intérêt de ces catégories pour la thématique du questionnaire. Ils constituent en effet le cœur de la population concernée par la problématique du questionnaire par leur appartenance actuelle ou récente au groupe des étudiants. Ils sont à même d'apporter un témoignage direct de faits de harcèlements qu'ils auraient vécu ou dont ils ont été témoins. Ainsi, alors que seuls 8,5% des plus de 25 ans ont un niveau d'instruction supérieur dans la population légale, ils sont 89,02% à s'être intéressé par cette enquête et à avoir renseigné le questionnaire.



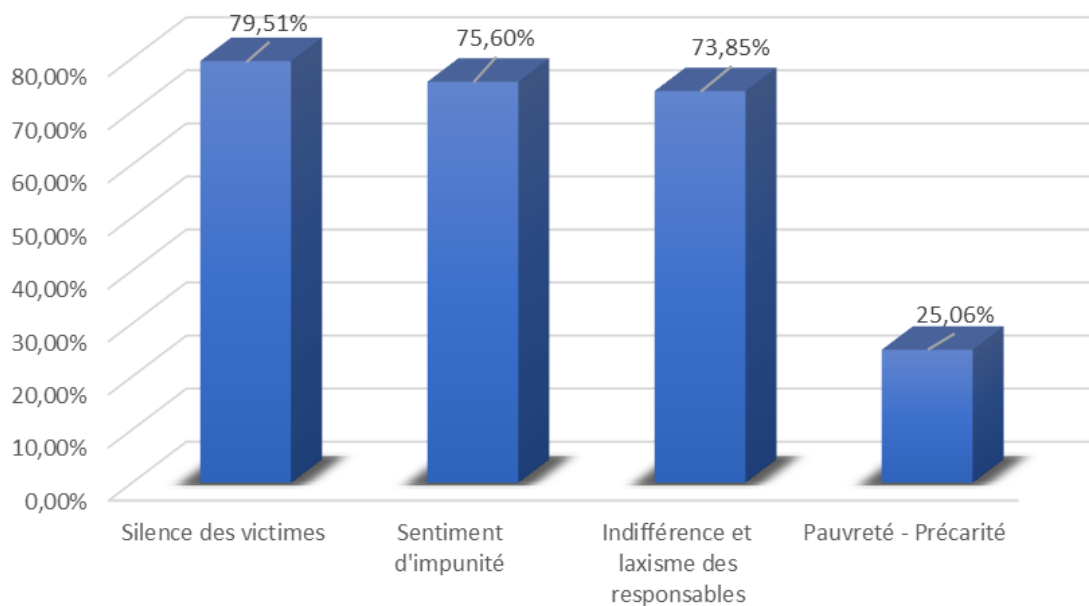
## Perceptions

87,23% considèrent en effet qu'il s'agit d'une forme de violence socialement non acceptable. Il est majoritairement associé à des gestes, des comportements ou des propos à connotation sexuelle (92,58%) ainsi qu'à des contacts physiques ou des attouchements (85,30%). Ainsi, les formes les plus explicites, qu'elles consistent en paroles, gestes ou contact physique, sont unanimement identifiées comme acte de harcèlement sexuel, soit des pratiques inadmissibles chez la population des enquêtés. Le verdict est par contre moins tranché pour des pratiques moins attentatoires à l'intégrité physique et/ou moins explicites tel le partage de contenus numériques (46,22%) ou la drague verbale (66,98%).

## Pour vous, le "Harcèlement sexuel" c'est quoi? (choix multiple)



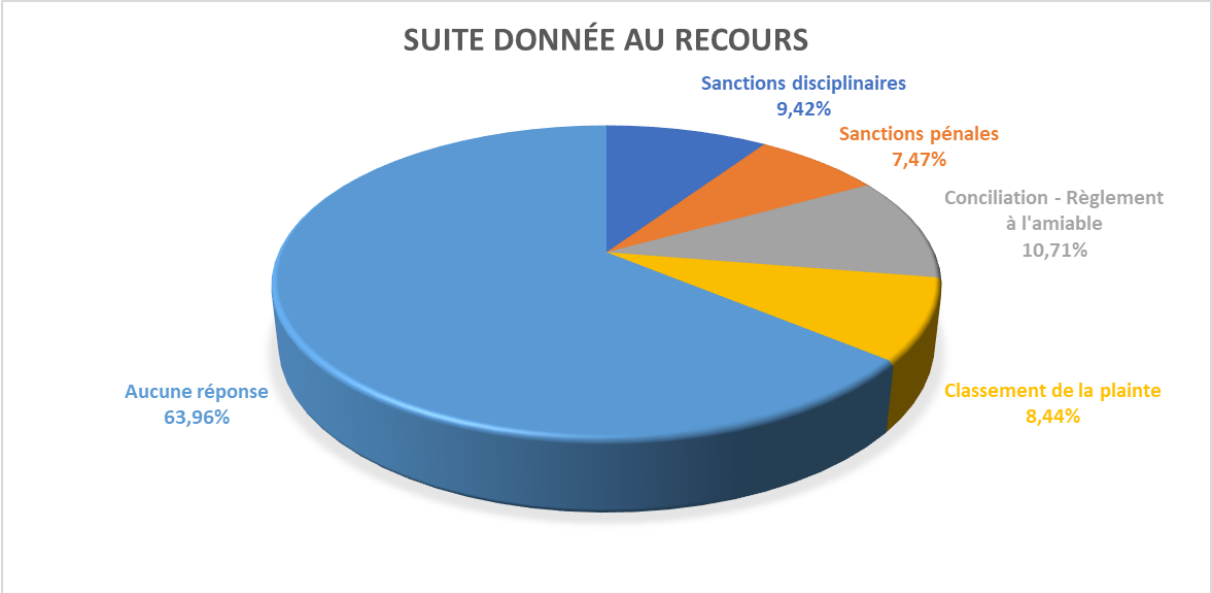
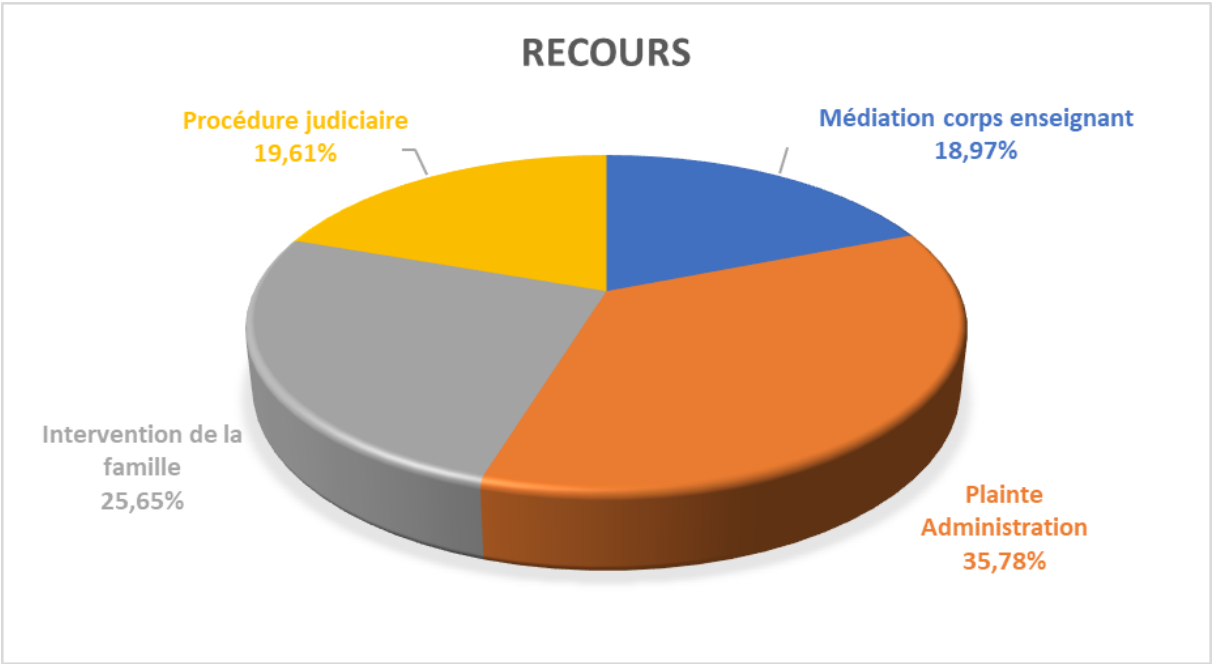
### Facteurs favorisant



### Expériences et témoignages

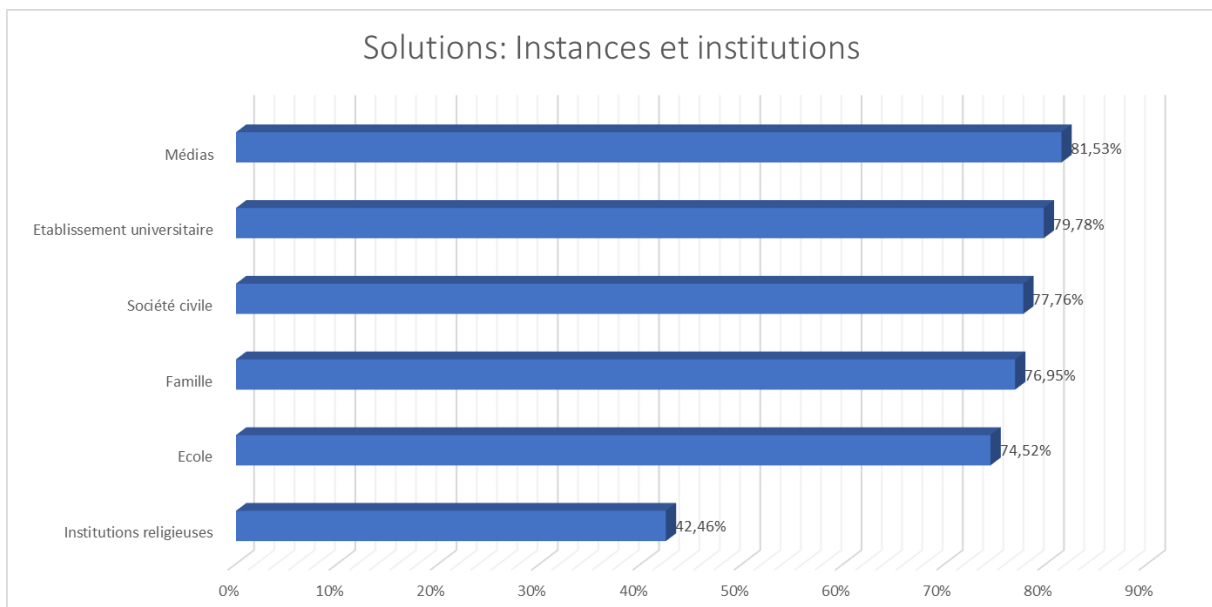
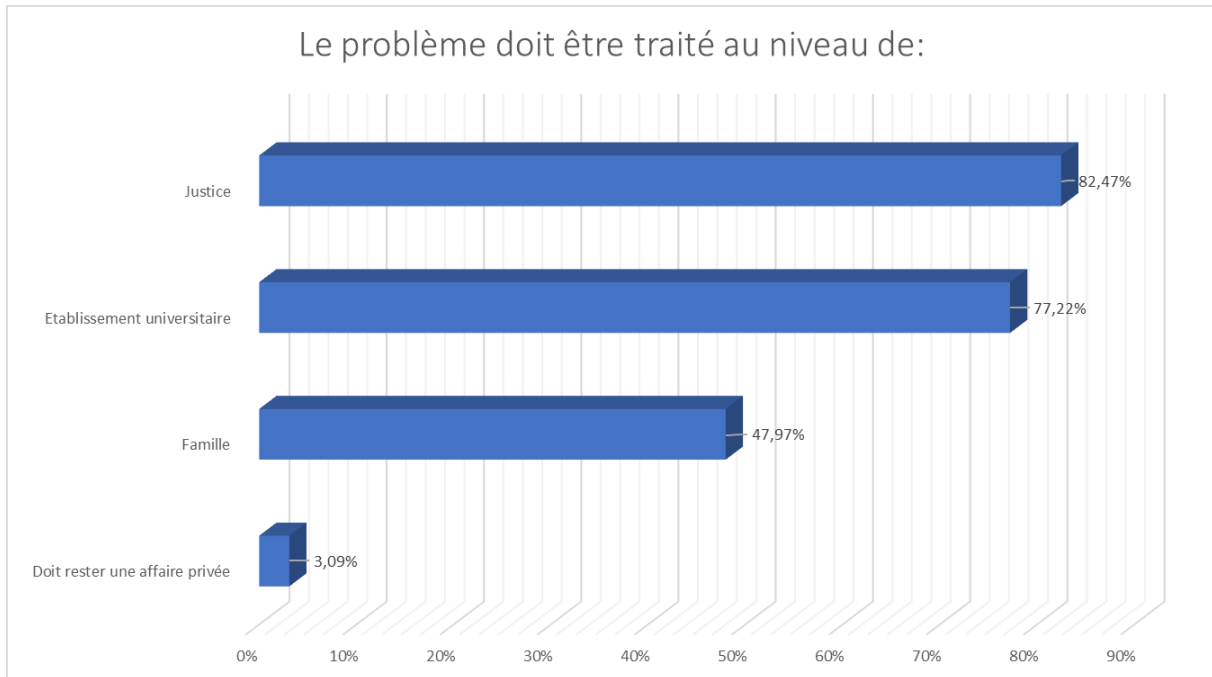
64,25% des sondés déclarent avoir vécu eux-mêmes ou une personne proche une expérience de harcèlement sexuel, dont 26,04% rapportent un témoignage direct. Parmi l'ensemble des répondants, 52 étudiantes sur 191 déclarent avoir subi personnellement un harcèlement sexuel, soit près d'une étudiante sur trois. Ce ratio reste quasiment le même quand on ajoute les sondées de sexe féminin, qui sont passées par l'université, mais qui ont actuellement une autre occupation, soit 94 jeunes femmes sur 327.

Mais si 87.23% des sondés considèrent que le harcèlement sexuel est une forme de violence socialement non acceptable, et que le silence des victimes et le principal facteur favorisant la prolifération de ce phénomène (79,51%), moins de la moitié des témoignages font état d'un recours de la victime (plainte auprès de l'administration 35,78%, procédure judiciaire 19,61%, médiation du corps enseignant 18,97%, intervention de la famille 25,65%). Le fait que 63,96% des recours soient restés sans réponse, et que moins de 10% des cas aient donné lieu à une sanction disciplinaire (9,42%) ou pénale (7,47%), impacte certainement le renoncement de nombreuses victimes à dénoncer ce qu'elles ont subi. Les trois quarts des sondés ont d'ailleurs estimé que le sentiment d'impunité (75,60%) et l'inaction des responsables (73,85%) favorisent le harcèlement sexuel.



## Propositions

Les réponses des enquêtés aux questions relatives aux propositions de solutions confirment que le silence des victimes est problématique, et qu'il ne se vit pas comme un choix, mais comme une contrainte. En effet, seuls 3,09% des sondés considèrent que ça doit rester une affaire privée. La majorité estime que le problème de harcèlement sexuel doit recevoir un traitement institutionnel (recours à la justice 82,47%, recours au niveau de l'établissement universitaire 77,22%).



Pour lutter contre ce phénomène, la majorité des sondés considèrent que l'action doit être menée au niveau des institutions universitaires elles-mêmes (79,78%), à travers le durcissement des sanctions (79,51%), la promotion de l'éthique professionnelle (68,05%) et le renforcement des mécanismes administratifs de veille et d'alerte (66,98%). Les enquêtés estiment que les médias (81,53%) et la société civile (77,76%) sont à même de contribuer à la lutte contre ce phénomène. Il est à noter qu'il

s'agit d'institutions dont l'action vise à soutenir et accompagner les victimes pour briser le silence et bénéficier de recours justes et équitables.

**En guise de conclusion**, la population des jeunes étudiants (41,86%) ou diplômés universitaires (28,17%) ont démontré un intérêt pour le sujet du harcèlement sexuel, en étant nombreux à répondre au questionnaire. Le nombre de sondés qui déclarent avoir vécu une expérience de harcèlement sexuel ou d'en avoir été témoins (64,25%) ne correspond certainement pas à la fréquence des cas dans la réalité, mais indique toutefois que le phénomène existe et que les concernés le perçoivent comme un problème social, et non comme des expériences personnelles et isolées. Les avis sont unanimes quant à la perception du phénomène, quelque soit l'âge, le sexe, ou l'expérience vécue. La quasi majorité des enquêtés condamnent la pratique (87,23%) et s'accordent sur sa définition (92,58%). Ils sont tout aussi nombreux à considérer que le silence des victimes favorise ce genre de pratique (79,51%). Toutefois, il ressort des témoignages que ce silence est davantage subi que choisi (seuls 35,78% des cas ont donné lieu à un recours, alors que 96,91% des sondés considèrent que ça ne doit pas rester une affaire privée), et que le principal problème consiste dans le sentiment d'impunité (75,60%). Ce ressenti est renforcé par les difficultés qu'affrontent celles et ceux qui choisissent de dénoncer ce qui leur est arrivé à obtenir justice (recours restés sans réponse 63,96%, sanction disciplinaire 9,42%, sanction pénale 7,47%) et ne pas être stigmatisés ou subir des représailles.

#### Principaux chiffres :

Participants au questionnaire :	742 (370 femmes et 372 hommes)
Définition du Harcèlement :	- Gestes, comportement et propos à connotation sexuelle » 92,58%
	- Contact physique-attouchement 85,30%
Perception du Harcèlement sexuel :	Le Harcèlement sexuel est socialement non acceptable 87,23%
Facteurs favorisant :	- Silence des victimes 79,51%
	- Sentiment d'impunité 75,60%
	- Indifférence et laxisme des responsables 73,85%
Expérience et témoignage de Harcèlement sexuel :	64,25% (dont 26,04% d'expériences personnelles)
Recours :	- Plainte auprès de l'administration 19,61%
	- Procédure judiciaire 19,61%
Issue du recours :	- Sans réponse 63,96%
	- Sanction disciplinaire 9,42%
	- Sanction pénale 7,47%
	- Classement de la plainte 8,44%
Instance pour traiter le problème :	- Justice 82,47%
	- Etablissement universitaire 77,22%
	- Doit rester une affaire privée 3,09%
Solutions proposées :	- Durcissement des sanctions 79,51%
	- Ethique professionnelle 68,05%
	- Mécanisme de veille et d'alerte 66,98%
Instances et institutions pouvant contribuer à lutter contre le phénomène :	- Médias 81,53%
	- Etablissements universitaires 79,78%
	- Société civile 77,76%